

Bonnes vacances

Le secrétariat académique vous souhaite de très bonnes vacances. Un grand merci pour la confiance que vous portez à notre syndicat. Nous répondrons à vos mails pendant les vacances.

Merci à toutes et à tous les collègues qui ont participé à nos différentes activités et à l'élaboration des différents articles de notre Bulletin académique. Cette participation est un signe d'encouragement pour nous et c'est un moyen d'effectuer un travail de terrain très proche de la préoccupation des collègues.

Merci à nos permanents commissaires paritaires qui ont assuré l'information et l'accompagnement, jusqu'à ce vendredi 20 juillet 2018, des collègues en révision d'affectation, TZR, Stagiaires et Contractuels.

Vœu éducation prioritaire / CTM du 10 juillet 2018

La FSU favorise la démarche collective :

La FSU, l'UNSA Education, FNEC-FP-FO, le SGEN-CFDT, La CGT Educ'Action, la FGAF demandent l'ouverture de discussions sur l'intégration des lycées généraux technologiques et professionnels dans des dispositifs d'éducation prioritaire. Une carte nationale de l'éducation prioritaire doit être discutée sur la base de critères nationaux et transparents en fonction des besoins réels des établissements sur l'ensemble des territoires.

Des moyens pérennes doivent être dédiés pour améliorer les conditions d'études des jeunes et les conditions de travail des personnels. Ceux-ci ont exprimé une attente forte en ce sens et sont en attente de réponses concrètes.

Accompagnement des élèves en situation de handicap

Le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, et la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, Sophie Cluzel, ont présenté, ce mercredi 18 juillet, leur plan d'action pour une "Ecole de la République pleinement inclusive".

Le ministre de l'EN a insisté sur les créations de poste d'AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) : "8 026 postes d'accompagnants ont été créés à la rentrée 2017 et 10 900 seront attribués pour la rentrée 2018." Il a souligné "la création de 40 ULIS supplémentaires en 2017-2018 et 38 à la rentrée 2018".

A noter que la scolarisation des élèves en situation de handicap a connu une forte augmentation depuis 2006, passant de 100 000 élèves accueillis à plus de 320 000 en 2017. Mais les moyens ne suivent pas (encadrement, accompagnement et formation). Nous espérons que les mesures annoncées par le ministre (*développement de la formation des accompagnants mais aussi des professeurs et le redéploiement de 100 postes d'enseignants ressources supplémentaires à la rentrée 2018*) bénéficieront aux établissements de l'enseignement professionnel.

Compte rendu de la Formation interprofessionnelle (FIP)

[La Formation interprofessionnelle des CPC comprend l'Igen, les présidents et vice-présidents des CPC, ainsi que les organisations syndicales d'enseignants.]

Partie concernant la réforme de la voie professionnelle scolaire ; Comme nous l'avons indiqué dans le dernier Bulletin, vous trouverez ci-dessous la suite et la fin de ce compte rendu.

Éléments de calendrier (et autres informations liées) :

- * Le CSP est en cours de saisine pour une réécriture des programmes d'enseignement général pour le CAP et le BAC Pro. La mise en œuvre de ces programmes est prévue pour la RS2019.
- * L'IG a travaillé sur une méthode d'identification des points communs aux classes de seconde composant les 3 premières familles de métiers. En conséquence, un cahier des charges et un calendrier sur ce point seront présentés à la FIP et dans les CPC concernées fin septembre prochain. Dès lors, ce seront les CPC qui travailleront sur l'identification des "compétences" communes et qui présenteront le fruit de leur travail mené sur la base du cahier des charges de l'IG. Ainsi, un document d'accompagnement pédagogique pour la classe de seconde organisée en « familles » sera émis, de telle sorte que la formation des enseignants sur ce point puisse débuter en janvier 2019. (NB n°1 : si c'est un document d'accompagnement pédagogique qui est produit, c'est parce qu'il n'est pas question de "toucher" aux référentiels des diplômes qui regroupent l'intégralité des activités professionnelles sur les 3 ans de formation, ces référentiels n'étant pas détaillé année de formation par année de formation / NB n°2 : Pour que la "famille commerce" puisse faire l'objet de ce travail de recouplement des "compétences" communes, la DGESCO estime nécessaire de partir des référentiels des diplômes ARCU, Vente et Commerce tels qu'ils auraient dû être rénovés. De ce fait, les rénovations pour ces diplômes seront présentées au CSE très rapidement)
- * A terme, **ce sont 14 familles qui regrouperont 53 diplômes** qui seront mises en œuvre à la RS 2020. Il ne restera alors plus que 28 BAC Pro "singuliers". La présentation de ces familles sera faite à l'automne (2018 ?) et le travail sera organisé sur l'année 2019 - 2020 sur le même mode que celui consacré aux 3 premières familles (cf ci-dessus, mais décalé d'un an).
- * Le travail sur les grilles horaires débutera en septembre 2018
- * Les modifications réglementaires permettant à un élève de 3^{ème} de "postuler" dans une seconde organisée par famille seront présentées également en septembre 2018 (pour l'instant, en 3^{ème} un élève ne pouvait postuler que sur un BAC Pro précis, et non une famille de BAC Pros...)
- * La Loi "Pour la liberté de choisir son avenir pro..." va imposer une révision des diplômes tous les 5 ans à partir de 2019, y compris pour les diplômes EN. De ce fait, tous les diplômes devront avoir été revus d'ici 2024. Le MEN présentera donc, probablement à l'automne (2018 ?), un calendrier de révision des diplômes qui sera élaboré en fonction de leur obsolescence et des flux d'élèves concernés.
- * Concernant le Diplôme Intermédiaire (DI), la réforme annonce la création d'épreuves anticipées du BAC Pro qui, de fait, devra être menée pour 2021. Naturellement, cela va impacter le DI, selon la DGESCO, d'autant que ces derniers ne seront plus répertoriés au RNCP d'ici 2 ans (???). Il y a donc nécessité de se concerter pour trouver une solution, mais sans tout reprendre à zéro du travail déjà effectué précédemment. La DGESCO est consciente de l'accroissement de charge de travail que représente le DI et semble vouloir simplifier, mais aucune date précise (si ce n'est la date butoir de 2021) n'a été donnée pour les "rencontres" qu'il faut faire sur la problématique DI. Par ailleurs, la DGESCO n'est pas hostile à la conservation d'une forme de DI dans les filières où les professionnels en feraient la demande.

Pré-syndicalisation

La période de pré-syndicalisation au SNUEP-FSU s'ouvre, elle a pour objectif de solliciter le renouvellement de votre confiance ; les seules ressources de notre syndicat sont vos cotisations. Le SNUEP-FSU sera en congrès l'an prochain, c'est le moment pour vous de participer activement à la vie de votre syndicat. Pour cela, n'hésitez pas à contacter votre section académique.

- Règlement par chèque ou par prélèvement Bulletin de pré-syndicalisation / [Word](#) et [PDF](#).

- Règlement en ligne : <http://snuep.fr/adhesions>



Comité technique ministériel (CTMEN) : 15 juin et 10 juillet 2018

L'enseignement professionnel est plus que jamais une priorité pour la FSU

Ci-dessous des extraits des déclarations de la FSU :

CTMEN du 15 juin 2018 : « Le ministre vient d'annoncer le cadre et les grands axes de la réforme de la voie professionnelle scolaire. Les mesures arbitrées, comme celles contenues dans le titre 1 du projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », révèlent sa volonté de transférer la formation professionnelle des jeunes aux branches professionnelles. Imposer des Unités de Formation d'Apprentissage dans tous les établissements publics mettra en concurrence brutale les filières et fragilisera fortement les statuts des personnels. Devant les chiffres alarmants de ruptures de contrats d'apprentissage subies par les jeunes, la FSU rappelle l'urgence de renforcer la voie professionnelle scolaire afin de sécuriser leurs parcours en pré-bac. Le projet de confier les contenus de formation professionnelle aux branches et, ainsi, d'exclure le service public de cette mission est un recul majeur. Pour la FSU, le cadre quadripartite de la conception des référentiels d'activités professionnelles participe d'un équilibre et de l'intérêt général. »

« La diminution des horaires élèves prévue est un choix irresponsable au regard des enjeux de société actuels et à venir. Pour la FSU, ce n'est pas « moins d'école » dont les jeunes de lycées professionnels ont besoin mais « mieux d'école ». Le projet de grille horaire « élève » indique une forte réduction d'enseignement pour les disciplines générales. Associé à cette réduction, les dispositifs concernant les « innovations pédagogiques » sont révélateurs d'une vision passéiste des savoirs généraux cantonnés de nouveau à leur seule fonction utilitariste. Or, les disciplines générales ont bien d'autres fonctions : celle notamment de permettre aux jeunes de développer leur libre-arbitre ou celle liée à l'acquisition d'une formation initiale solide - deux éléments indispensables pour appréhender un métier dans sa globalité et activer, plus tard, les dispositifs de formation continue pour évoluer professionnellement. Il ne faut pas beaucoup d'imagination pour voir que cette réforme est pilotée par l'injonction gouvernementale de supprimer 120 000 postes dans la Fonction publique dont 50 000 dans la Fonction publique de l'Etat. »

« Le ministre a aussi annoncé explicitement « j'ai beaucoup d'estime pour ce que font les professeurs de lycée professionnel ». Mais cette estime reste une fois de plus cantonnée au slogan. Pour la FSU, elle doit se concrétiser par une reconnaissance du travail des personnels et une revalorisation salariale. Il faut remédier à l'injustice profonde vécue par les professeurs de lycée professionnel et accorder la pondération dont bénéficient les personnels des autres voies du lycée. Il est nécessaire aussi d'augmenter l'indemnité spéciale de sujétion liée aux contrôles en cours de formation.

Vouloir revaloriser la voie professionnelle sur la base de restriction budgétaire est irresponsable. Les jeunes comme les personnels de la voie professionnelle ont besoin d'investissements humains et financiers pour améliorer la qualité des formations dispensées dans les établissements, lutter efficacement contre le décrochage et répondre aux nombreux enjeux du point de vue des métiers mais aussi des enjeux de société. »

CTMEN du 10 juillet 2018 : « La réforme annoncée dans la voie professionnelle et la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » vont fortement fragiliser la voie scolaire et la réussite de tous les jeunes. La déprofessionnalisation des formations, la réduction des horaires disciplinaires et la mise en concurrence des filières publiques avec l'apprentissage vont aggraver les difficultés d'insertion professionnelle et les poursuites d'études. Pour la FSU, il est urgent de renforcer la voie professionnelle scolaire et mettre en place des contenus d'enseignement ambitieux, augmenter les dispositifs de dédoublements et généraliser des classes de CAP dédiées aux élèves en grande difficulté. L'estime qu'affiche le ministre pour les PLP doit se concrétiser par une reconnaissance de leur travail au quotidien et une amélioration des conditions de celui-ci. »

Contingent Hors Classe 2018

Le ministère vient de communiquer le contingent définitif pour la hors classe, en augmentation par rapport à l'année 2017. Pour l'académie de Bordeaux le contingent s'élève à 128 promus : 122 sur la liste principale et 6 sur la liste complémentaire.

Bacheliers professionnels : classes passerelles vers les STS

Le MEN vient de publier ce jeudi 19 juillet 2018 une circulaire concernant les classes passerelles vers les STS. Elle précise le rôle et le fonctionnement de ces classes. Il ne s'agit "pas d'une préparation du BTS mais une année de préparation à l'entrée en STS", implantée "prioritairement" dans des lycées professionnels. La formation contient des enseignements généraux, professionnels et des stages en entreprise, ainsi qu'une aide à l'orientation et un tutorat entre élèves de classe passerelle et de STS.

La circulaire précise que "La classe passerelle est destinée aux bacheliers professionnels de l'année". "Elle vise la consolidation des acquis afin de permettre à ces élèves de réussir leurs études supérieures au regard des attendus des différentes spécialités de STS."

"La classe passerelle ne constitue pas une année de préparation du BTS mais une année de préparation à l'entrée en STS", préviennent la Dgesip et le Dgesco. "Les élèves concernés sont ceux qui n'ont eu aucune proposition d'admission en STS, bien qu'ayant reçu en terminale un avis favorable du conseil de classe [...] ou du chef d'établissement dans les autres académies."

La circulaire indique que l'ouverture d'une classe passerelle est décidée par le recteur, chaque année, "en fonction du nombre constaté de bacheliers comme étant concernés à l'issue de la procédure Parcoursup et selon leurs profils".

L'annexe de la circulaire fixe les objectifs pédagogiques suivants :

- Conforter le projet d'orientation de l'élève
- Développer des compétences méthodologiques
- Consolider les compétences psychosociales
- Renforcer ou compléter les acquis des élèves dans la perspective d'une meilleure adaptation à l'enseignement supérieur (français et littérature ; langues vivantes ; mathématiques et numératie ; sciences physiques et chimiques ; projets professionnels de spécialité)

Nous reviendrons, à la rentrée, sur le contenu de cette circulaire pour une analyse critique.

ENSEMBLE, POUR UNE RENTRÉE COMBATIVE !

www.snuep.fr



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC